

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Wipeout for Painted Surfaces

RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION.

1.1. Identificateur de produit

> Wipeout for Painted Surfaces *Marque commerciale:*

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes de Décapant peintures et vernis - anti-graffiti

la substance ou du mélange:

Utilisations déconseillées : Aucune connue.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom et adresse de l'entreprise: Wipeout Specialty Cleaning Inc.

> 754 Francis Road L7T 4A3 Burlington

Canada

1-905-632-9849

Personne à contacter: **Technical Department** Courriel: **Technical Department**

Fiche de données de sécurité rédigée

Version de la fiche de données de

sécurité:

2024-07-18

1.0

1.4. Numéro d'appel d'urgence

613-996-6666, 24 Hours

RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification selon le SIMDUT 2022.

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Flam. Lig. 3; H226, Liquide et vapeurs inflammables.

Acute Tox. 4; H302, Nocif en cas d'ingestion.

Eye Irrit. 2; H319, Provoque une sévère irritation des yeux.

Éléments d'étiquetage 2.2.

Pictogramme(s) de danger:



Mention d'avertissement: Attention

Mention(s) de danger: Liquide et vapeurs inflammables. (H226)

Nocif en cas d'ingestion. (H302)



Provoque une sévère irritation des yeux. (H319)

Conseil(s) de prudence:

Précautions: En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition

le récipient ou l'étiquette. (P101)

Tenir hors de portée des enfants. (P102)

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des générales:

étincelles, des flammes nues et de toute autre source

d'inflammation. Ne pas fumer. (P210)

Se laver les mains soigneusement après manipulation.

(P264)

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

(P270)

Porter des gants de protection/vêtements de

protection/protection des yeux/protection du visage.

(P280)

Intervention: EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un

médecin en cas de malaise. (P301+P312)

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec

précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent

être facilement enlevées. Continuer à rincer.

(P305+P351+P338)

Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

(P337+P313)

En cas d'incendie: Utiliser vapeur d'eau/dioxyde de carbone/mousse résistante à l'alcool pour l'extinction.

(P370+P378)

Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Stockage:

(P403+P235)

Élimination: Éliminer le contenu/récipient conformément à la

réglementation locale (P501)

2-(2-butoxyéthoxy)éthanol; éther monobutylique de Contient:

> l'éthylène glycol alcool benzylique

Sans objet.

Autre étiquetage: 2.3. **Autres dangers**

RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. **Substances**

Sans objet. Ce produit est un mélange.

3.2. Mélanges

Produit/composant	Identifiants	% w/w	Classification	Note
propan-2-ol; alcool	N° CAS : 67-63-0	25-40%	Flam. Liq. 2, H225	
isopropylique;			Eye Irrit. 2, H319	
isopropanol;alcool			STOT SE 3, H335 (SCL: 100,00 %)	
isopropylique;isopropano			STOT SE 3, H336 (SCL: 100,00 %)	



I				
2-(2- butoxyéthoxy)éthanol; éther monobutylique de l'éthylène glycol	N° CAS : 112-34-5	25-40%	Acute Tox. 4, H302 Eye Irrit. 2, H319	
alcool benzylique	N° CAS : 100-51-6	15-25%	Acute Tox. 4, H302 Eye Irrit. 2, H319 Acute Tox. 4, H332	
acétone; propan-2-one; propanone;propane-2- one;propanone	N° CAS : 67-64-1	1-3%	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H336 1, HHNOC066	

Le texte intégral des phrases H se trouve dans la rubrique 16. Les limites d'exposition professionnelle sont indiquées dans la rubrique 8, à condition d'être disponibles

Autres informations

RUBRIQUE 4: PREMIERS SOINS

4.1. Description des premiers secours

Généralités: Si la respiration est irrégulière, la somnolence, la perte de

conscience ou des crampes : Appelez 911 et donnez le

traitement immédiatement (premiers secours)

En cas de symptômes persistants ou en cas de doute concernant l'état de la personne blessée, faites appel à un médecin. Ne donnez jamais à boire de l'eau ou autre liquide à une personne ayant perdu connaissance.

Inhalation: En cas de difficultés respiratoires ou d'irritation des voies

respiratoires : Amenez la personne à l'air frais et gardez la

personne sous surveillance.

Contact cutané: En cas d'irritation : rincez le produit. En cas d'irritation

continue: Consultez un médecin.

Contact visuel: En cas de contact avec les yeux: Rincez aussitôt les yeux

avec de grandes quantités d'eau (20-30 °C) jusqu'à ce que l'irritation cesse et continuez pendant au moins 5 minutes. Retirez les éventuelles lentilles de contact. Assurez-vous de bien rincer sous la paupière supérieure et sous la paupière inférieure. Si l'irritation persiste, contactez un médecin. Si l'irritation persiste, consultez un médecin. Continuez de

rincer pendant le trajet.

Ingestion: EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un

médecin en cas de malaise.



Rincer la bouche.

Brûlure: Rincez abondamment à l'eau jusqu'à ce que la douleur

s'arrête et continuez ensuite pendant 30 minutes.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets irritants : le produit contient des substances qui sont des irritants locaux en cas de contact avec la peau/ les yeux ou en cas d'inhalation. Il peut résulter du contact avec des produits irritants localement, que la zone de contact soit plus exposée à l'absorption de produits nocifs tels que par exemple les allergènes.

Effets neurotoxiques: Le produit contient un solvant qui peut avoir un effet sur le système nerveux. Les symptômes de neurotoxicité peuvent être; la perte d'appétit, des maux de tête, des vertiges, des acouphènes, des picotements sur la peau, sensibilité au froid, crampes, concentration Une exposition répétée aux produits solvant peut réduire la couche de graisse naturelle de la peau. La peau sera alors exposée à l'absorption de produits dangereux tels que par ex. les allergènes.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Informations pour le médecin

Apportez la présente fiche de données de sécurité ou l'étiquette du produit.

RUBRIQUE 5: MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : mousse résistant aux alcools, acide carbonique, poudre, eau atomisée.

Moyens d'extinction inappropriés : Ne pas utiliser de jet d'eau car cela risquerait de propager l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Liquide et vapeurs inflammables.

Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif. Le feu va dégager une épaisse fumée. L'exposition aux produits de décomposition représente un danger pour la santé. Les récipients fermés exposés au feu sont refroidis avec de l'eau. Ne laissez pas de l'eau ayant servi à éteindre l'incendie s'écouler dans les égouts et les cours d'eau. Si le produit est exposé à de hautes températures, par exemple en cas d'incendie, de dangereux produits gazeux de décomposition peuvent être créés. Il s'agit de : Les oxydes de carbone (CO / CO2)

5.3. Conseils aux pompiers

Portez une combinaison d'intervention normale et une protection respiratoire complète afin d'éviter tout contact. Voir la rubrique 1 concernant numéro d'appel d'urgence.

RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Un stock qui ne brûle pas est refroidi avec de l'eau atomisée. Retirez si possible les matériaux inflammables. Faites en sorte que la ventilation soit suffisante.

Assurer une ventilation adéquate, en particulier dans les espaces confinés. Les zones contaminées peuvent être glissantes.

Les zones contaminées peuvent etre gussantes.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement



Ne déversez pas dans les lacs, les ruisseaux, les égouts, etc. Tenir les personnes non autorisées éloignées du déversement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenez et collectez les déversements avec un matériau absorbant non combustible, par exemple du sable, de la terre, de la vermiculite ou de la terre de diatomées, et placez-les dans un récipient pour les éliminer conformément aux réglementations locales. Nettoyez autant que possible avec des produits de nettoyage ordinaires. Evitez les solvants.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la rubrique 13 "Considérations relatives à l'élimination" sur la manipulation des déchets. Voir la rubrique 8 "Contrôles de l'exposition/protection individuelle" pour les mesures de protection.

RUBRIQUE 7: MANUTENTION ET STOCKAGE.

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

Utiliser du matériel [électrique/d'éclairage/de ventilation] antidéflagrant.

Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles.

Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

Les peroxydes du produit doivent être testés avant distillation ou évaporation, et la formation de peroxyde doit être testée, ou bien le produit doit être jeté après 1 an.

La formation de peroxyde peut être présente n'importe où dans le récipient, y compris les côtés, le fond, l'extérieur et le bouchon fileté. Il se peut que la formation de peroxyde à des concentrations en ppm ne soit pas visuellement observable et elle doit être identifiée à l'aide de procédures de test appropriées. Si l'une des conditions suivantes existe, le matériau peut être explosivement instable et nécessitera une stabilisation avant utilization:

- 1. Le matériau semble être dégradé et/ou contaminé.
- 2. Le matériau semble être décoloré.
- 3. Détérioration ou déformation du récipient de stockage.
- 4. Choc thermique (lumière du soleil).
- 5. L'âge du matériau dépasse la durée de stockage recommandée.

Éviter tout contact avec la substance au cours de la grossesse et pendant l'allaitement. La consommation de tabac, de nourriture et de boissons n'est pas permise dans les locaux de travail.

Voir la rubrique «Contrôles de l'exposition/protection individuelle» pour des renseignements sur les dispositifs de protection individuelle.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver dans des récipients fermés hermétiquement, à l'abri de l'humidité et de la lumière. Les récipients doivent être datés lorsqu'ils sont ouverts et la présence de peroxydes doit être testée périodiquement. Ne dépassez pas les limites de durée de stockage.

Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites.

Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

Conserver au froid et dans un endroit bien ventilé à l'abri de toutes les sources d'inflammation possibles.

Les compatibilités en matière de

A conserver dans des récipients qui contiennent toujours

conditionnement:

le même matériau que l'original.

Température de stockage:

Sec, frais et bien ventilé

Matières incompatibles:

Acides forts



Strong bases Agents oxydants puissants Strong reducing agents

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Ce produit doit être utilisé exclusivement pour les applications décrites la rubrique 1.2.

RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

ALBERTA

propan-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol; alcool isopropylique; isopropanol

Valeur limite (8 heures) (VLEP) (ppm): 200

Valeur limite (8 heures) (VLEP) (mg/m³): 492

Valeur à court terme (15 minutes) (VLCT ou VLE) (ppm): 400

Valeur à court terme (15 minutes) (VLCT ou VLE) (mg/m³): 984

acétone; propan-2-one; propanone; propane-2-one; propanone

Valeur limite (8 heures) (VLEP) (ppm): 500

Valeur limite (8 heures) (VLEP) (mg/m³): 1200

Valeur à court terme (15 minutes) (VLCT ou VLE) (ppm): 750

Valeur à court terme (15 minutes) (VLCT ou VLE) (mg/m³): 1800

Ordre du code de la santé et de la sécurité au travail de 2009, Alta Règl. 87/2009 (révisé en 2018)

LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

propan-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol; alcool isopropylique; isopropanol

Moyenne pondérée dans le temps (TWA): 200 ppm

Pour une exposition de courte durée (STEL) / Valeur limite maximale d'exposition (C): 400 ppm

acétone; propan-2-one; propanone; propane-2-one; propanone

Moyenne pondérée dans le temps (TWA): 250 ppm

Pour une exposition de courte durée (STEL) / Valeur limite maximale d'exposition (C): 500 ppm

Règlement SST, partie 5: Agents chimiques et agents biologiques.

ONTARIO

propan-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol; alcool isopropylique; isopropanol

Moyenne pondérée dans le temps (TWA): 200 ppm

Pour une exposition de courte durée (STEL) / Valeur limite maximale d'exposition (C): 400 ppm

2-(2-butoxyéthoxy)éthanol; éther monobutylique de l'éthylène glycol

Moyenne pondérée dans le temps (TWA): 10 ppm

Observations:

(IFV) = Fraction et vapeur inhalables.

acétone; propan-2-one; propanone; propane-2-one; propanone

Moyenne pondérée dans le temps (TWA): 250 ppm

Pour une exposition de courte durée (STEL) / Valeur limite maximale d'exposition (C): 500 ppm Le Règlement 833 (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques ou chimiques) et le

Règlement de l'Ontario 490/09 (substances désignées)

QUEBEC

propan-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol; alcool isopropylique; isopropanol

Wipeout for Painted Surfaces www.almego.com



Valeur limite (8 heures) (VLEP) (ppm): 400 Valeur limite (8 heures) (VLEP) (mg/m³): 985

acétone; propan-2-one; propanone; propane-2-one; propanone

Valeur limite (8 heures) (VLEP) (ppm): 500 Valeur limite (8 heures) (VLEP) (mg/m³): 1190

Règlement sur la santé et la sécurité du travail (Chapitre S-2.1, r. 13)

SASKATCHEWAN

propan-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol; alcool isopropylique; isopropanol

Valeur limite (8 heures) (VLEP) (ppm): 200

Valeur à court terme (15 minutes) (VLCT ou VLE) (ppm): 400 acétone; propan-2-one; propanone; propane-2-one; propanone

Valeur limite (8 heures) (VLEP) (ppm): 500

Valeur à court terme (15 minutes) (VLCT ou VLE) (ppm): 750

Le règlement de 2020 sur la santé et la sécurité au travail, Chapter S15.1 Reg 10.

8.2. Contrôles de l'exposition

Le respect des valeurs limites indiquées doit être contrôlé régulièrement.

Précautions générales: La consommation de tabac, de nourriture et de boissons

n'est pas permise dans les locaux de travail.

Scénarios d'exposition: Aucun scénario d'exposition n'est mis en œuvre pour ce

produit.

Limite d'exposition: Les utilisateurs professionnels sont concernés par la

législation sur l'environnement de travail qui concerne les concentrations maximales auxquelles il est permis d'être exposé. Voir les valeurs limites d'hygiène de travail

indiquées ci-dessus.

Mesures techniques: La formation de vapeur doit être minimale et rester sous

les valeurs limites actuelles (voir ci-dessus). Si l'aération n'est pas suffisante dans la pièce, l'installation d'un système local de ventilation est recommandée. Assurezvous que les douches oculaires et les douches d'urgence

sont clairement indiquées.

Suivez les précautions habituelles quand vous utilisez le

produit. Évitez de respirer les vapeurs.

Mesures d'hygiène: A chaque pause lors de l'utilisation du produit et une fois

le travail terminé, les parties exposées du corps doivent être lavées. Porter une attention particulière aux mains,

aux avant-bras et au visage.

Mesures pour la limitation de l'exposition à l'environnement:

Pas d'exigences particulières.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipement de protection personnelle

Généralités: Pas d'exigences particulières.

Équipements respiratoires:

Utiliser une ventilation locale par aspiration ou par dilution

Protection de la peau:

Portez des vêtements de protection contre les produits chimiques, par ex. gants, tabliers,

bottes.

Protection des mains:



Gants imperméables et résistants aux produits chimiques

Protection des yeux:

Porter des lunettes de sécurité contre les produits chimiques et un écran facial lorsque le contact est possible.

RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique: Liquide
Couleur: Clair
Odeur: Faible

Seuil olfactif (ppm): Aucune information disponible

pH: 4.6 Densité (q/cm³): -

Densité relative: 0.93

Viscosité cinématique: Aucune information disponible Caractéristiques des particules: Aucune information disponible

Changement d'état

Point de fusion (°C):

Le point/l'intervalle (°F):

Point d'ébullition (°C):

Pression de vapeur:

Densité de vapeur:

Température de décomposition (°C):

Aucune information disponible

Aucune information disponible

Aucune information disponible

Informations concernant les risques d'explosion et d'incendie

Point d'éclair (°C):

Inflammabilité (°C):

Température d'auto-inflammation

Aucune information disponible

Aucune information disponible

(°C):

Limite d'explosivité (% v/v): Aucune information disponible

Solubilité

Solubilité dans l'eau: Aucune information disponible n-octanol/coefficient d'eau (LogKow): Aucune information disponible Solubilité dans la graisse (g/L): Aucune information disponible

9.2. Autres informations

Taux d'évaporation (acétate de n-

butyle = 100):

Aucune information disponible

D'autres paramètres physiques et

chimiques:

Aucune information disponible.

Capacités oxydantes: Aucune information disponible



RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions indiquées à la rubrique 7 (Manipulation et stockage).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune connue.

10.4. Conditions à éviter

Ne doit pas être exposé à la chaleur (par ex. rayons du soleil), afin d'éviter tout risque de surpression.

Influences mécaniques (par exemple; choc, pression, impact et frottement). Le feu, les étincelles ou d'autres sources d'allumage.

10.5. Matières incompatibles

Acides forts

Strong bases

Agents oxydants puissants

Strong reducing agents

10.6. Produits de décomposition dangereux

Le produit ne se dégrade pas lorsqu'il est utilisé comme spécifié dans le rubrique 1.

RUBRIQUE 11: DONNÉES TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Nocif en cas d'ingestion.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée



Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sur le long terme

Effets irritants : le produit contient des substances qui sont des irritants locaux en cas de contact avec la peau/ les yeux ou en cas d'inhalation. Il peut résulter du contact avec des produits irritants localement, que la zone de contact soit plus exposée à l'absorption de produits nocifs tels que par exemple les allergènes.

Effets neurotoxiques: Le produit contient un solvant qui peut avoir un effet sur le système nerveux. Les symptômes de neurotoxicité peuvent être; la perte d'appétit, des maux de tête, des vertiges, des acouphènes, des picotements sur la peau, sensibilité au froid, crampes, concentration Une exposition répétée aux produits solvant peut réduire la couche de graisse naturelle de la peau. La peau sera alors exposée à l'absorption de produits dangereux tels que par ex. les allergènes.

Autres informations

propan-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol; alcool isopropylique; isopropanol: La substance a été classée dans le groupe 3 par le CIRC.

RUBRIQUE 12: DONNÉES ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Aucune information disponible.

12.2. Persistance et dégradabilité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange/produit ne contient aucune substance considérée comme répondant aux critères de classification comme PBT et/ou tPtB.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune connue.

RUBRIQUE 13: DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Méthodes de traitement des déchets

acétone; propan-2-one; propanone;propane-2-one;propanone is listed with EPA Hazardous Waste Number: U002

Étiquetage spécifique

Emballages pollués

Les emballages avec des résidus de produit sont éliminés en suivant les mêmes règles que pour le produit lui-même.

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT



	14.1 ONU	14.2 Désignation officielle de transport	14.3 Classe(s) de danger pour le transport	14.4 PG*		Autres informations :
TDG	UN1993	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (propan-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol;alcool isopropylique;isopropanol)	Classe: 3	II	Non	Voir ci-dessous pour plus d'informations.
IMDG	UN1993	FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (propan-2-ol;isopropyl alcohol;isopropanol)	Classe: 3	II	Non	Voir ci-dessous pour plus d'informations.
IATA	UN1993	FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (propan-2-ol;isopropyl alcohol;isopropanol)	Classe: 3	II	Non	Voir ci-dessous pour plus d'informations.

^{*} Groupe d'emballage

Autre

TDG / Voir Annexe 1 pour toute information sur les dispositions spéciales, les exigences ou les avertissements en rapport avec le transport. Voir partie 3, pour les instructions écrites concernant l'atténuation des dommages en cas d'incidents ou d'accidents pendant le transport. IMDG / Voir section 3.2.1 pour toute information sur les dispositions spéciales, les exigences ou les avertissements en rapport avec le transport.

IATA / Voir tableau 4.2 pour toute information sur les dispositions spéciales, les exigences ou les avertissements en rapport avec le transport.

Le produit est concerné par les conventions sur les marchandises dangereuses.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Sans objet.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 15: INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.2. Listes canadiennes

Liste intérieure / LES: propan-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol;alcool

isopropylique;isopropanol est répertorié

2-(2-butoxyéthoxy)éthanol; éther monobutylique de

l'éthylène glycol est répertorié alcool benzylique est répertorié

acétone; propan-2-one; propanone; propane-2-

one; propanone est répertorié

15.4. Limites d'utilisation

^{**} Dangers pour l'environnement



Les femmes enceintes et allaitantes ne doivent pas être exposées aux effets du produit. La prise en compte des risques et les mesures techniques à adopter ou l'aménagement du lieu de travail pour faire face à de tels effets nocifs doit donc être évaluée.

15.5. Demandes de formation spécifique

Pas d'exigences particulières.

Autre

Sans objet.

15.7. Évaluation de la sécurité chimique

Non

Sources

Règlement sur les produits dangereux (DORS/2022-272)

RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

Précisions sur les phrases H dont il est question dans la rubrique 3

H225, Liquide et vapeurs très inflammables.

H302, Nocif en cas d'ingestion.

H319, Provoque une sévère irritation des yeux.

H332, Nocif par inhalation.

H335, Peut irriter les voies respiratoires.

H336, Peut provoquer somnolence ou vertiges.

HHNOC066, Repeated exposure may cause skin dryness or cracking.

Précisions sur les utilisations identifiées dont il est question dans la rubrique 1

Aucune connue.

Abréviations et acronymes

ANSI = L'American National Standards Institute

CAS = Numéro du Chemical Abstract Service

COV = Composés Organiques Volatils

DORS = Décrets, Ordonnances et Règlements Statutaires

DPNCA = Dangers physiques non classifiés ailleurs

DSNCA = Dangers pour la santé non classifiés ailleurs

ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë

FBC = Facteur de Bioconcentration

IARC = Le Centre international de Recherche sur le Cancer (CIRC)

IATA = Association Internationale du Transport Aérien

IMDG = Maritime international des marchandises dangereuses

LES = Liste extérieure des substances

LogKoe = Coefficient de partage octanol/eau

MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973,

telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)

NU = Nations Unies

OCDE = Organisation de Coopération et de Développement Economiques

RRN = Numéro d'enregistrement REACH

SCL = Limite de concentration spécifique (LCS).

SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

SIMDUT = Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

STEL = Limite d'exposition de courte durée

TDG = Transport des Marchandises Dangereuses

TSOC-ER = Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles - Exposition Répétée



TSOC-EU = Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles - Exposition Unique TWA = Movenne pondérée dans le temps

UVBC = Substances de composition inconnue ou variable, produits de réaction complexes ou matières biologiques

Autre

La classification du mélange au regard des risques pour la santé est conforme aux méthodes de calcul fournies par le SIMDUT 2022.

La classification du mélange au regard des risques physiques se basés sur les données expérimentales.

Homologué par

MF

Autre

Les modifications par rapport à la dernière révision importante (premiers chiffres dans la fiche, voir rubrique 1) de cette fiche de données de sécurité sont repérées par un triangle. Les informations de la présente fiche de données de sécurité sont seulement valables pour ce produit (indiqué à la rubrique 1) et ne sont pas nécessairement valables pour l'utilisation d'autres produits/produits chimiques.

Il est recommandé de donner cette fiche de données de sécurité à l'utilisateur effectif du produit. Les informations de ce document ne peuvent pas être utilisées comme spécification du produit.

Pays-langue: CA-fr